

Délibération n°D20230122

Rapporteur : Christian BORDENAVE

Service : Finances

Secrétaire de séance : Laurence ROUAN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le NEUF NOVEMBRE, à 16 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de la ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 21, 22, 23, 24 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 02/11/2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (1), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE (2), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO (3).

ABSENTS EXCUSÉS :	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
	Josie BAYLE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Jean-Claude REY
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivé au dossier n° 1 « Liste des dépenses à imputer aux articles 6232, 6257 et 6234 »

(2) Arrivée au dossier n° 1 « Liste des dépenses à imputer aux articles 6232, 6257 et 6234 »

(3) Arrivée au dossier n° 5 « Rapport sur les orientations budgétaires 2024 »

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC L'ANTAI POUR L'EDITION ET L'ENVOI DES FORFAITS POST STATIONNEMENT (FPS) - 2024-2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2333-87 ;

VU la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 63 ;

VU le Décret n°2011-348 du 29 mars 2011 modifié portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) ;

VU la Délibération n°D20170118 du 9 novembre 2017 instaurant la mise en place du forfait post-stationnement (FPS) à compter du 1^{er} janvier 2018, fixant son montant et confiant à l'ANTAI la gestion des FPS non-minorés ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 30 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'ANTAI a été désignée par la loi pour l'émission des titres exécutoires de recouvrement des FPS majorés et que les collectivités territoriales doivent obligatoirement conventionner avec elle ;

CONSIDÉRANT que l'ANTAI bénéficie d'une expertise en la matière car elle est aussi l'opérateur chargé de la gestion des amendes électroniques sur l'ensemble du territoire national ;

CONSIDÉRANT que la Ville ne dispose pas des compétences et des ressources pour concevoir, produire et gérer les avis de paiement de FPS et qu'aucun opérateur privé ne peut actuellement revendiquer un niveau d'expertise dans ce domaine comparable à celui de l'ANTAI sur le territoire national ;

CONSIDÉRANT la convention cycle complet à signer pour la période 2024-2026 déposée sur la plateforme ANTAI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention « cycle complet » annexée avec l'ANTAI, relative à l'édition et l'envoi des forfaits post-stationnement (FPS) pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté par 27 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Julie TEJERIZO, Lionel FREL (pouvoir).

4 abstentions : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 09/11/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 13 NOV. 2023

et de l'affichage en date du 13 NOV. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Laurence ROUAN



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD